



ECOLOGIE DU CARCASSONNAIS, DES CORBIERES ET DU LITTORAL AUDOIS

Agréée au titre des articles L. 121-8 et L. 160-1 du Code de l'Urbanisme et au titre de l'article L 141-1 du Code de l'Environnement, dans un cadre départemental

Avis d'ECCLA sur la création du PNR des Fenouillèdes

Voir naître un nouveau Parc Naturel Régional est en général une bonne nouvelle surtout pour une association d'environnement. La France compte aujourd'hui 54 PNR couvrant environ 15% du territoire national.

Ce projet de PNR couvre un territoire relativement étendu de 1840 km², comprenant 106 communes, dont 74 dans l'Aude, peuplé d'environ 30.000 habitants. Il est cependant dans la moyenne des PNR français (autour de 1.700km²). Notre association audoise ne connait pas vraiment bien tout l'ensemble de ce territoire.

C'est donc un avis général que nous donnerons à partir de notre connaissance sur les divers PNR de la région.

Remarques / questions d'ordre général

1/ Ce Parc touche les PNR de la Narbonnaise en Méditerranée et des Pyrénées Catalanes.

Nous n'avons pas trouvé de précisions dans la charte sur la façon dont ce PNR va se coordonner ses actions avec celles des deux autres PNR, en particulier dans les zones de contact.

Y-a-t-il eu une analyse comparative des objectifs de ces 3 PNR à travers la lecture des chartes ?



2/ Quand se crée un PNR, il y a toujours une volonté des communes voisines d'y adhérer, ce qui accroit sensiblement la superficie. Cette carte montre l'extension du périmètre entre le projet initial en vert clair et le projet finalement retenu. Toutes les communes en vert foncé ont été intégrées en cours de route.

Il serait utile d'expliquer pourquoi au sens de l'environnement et du territoire, elles appartiennent bien à cet ensemble. En particulier, ce projet de PNR fait carrément un crochet vers le Nord pour intégrer Lagrasse.

Il peut être intéressant de rappeler un point d'histoire. Lors de la création du PNR de la Narbonnaise en Méditerranée, le périmètre devait englober toute la zone des Corbières autour de Durban.

Pour ces raisons purement politiques, ceci ne s'est pas fait et le PNR de la Narbonnaise s'est replié sur le littoral et l'étang de Bages, en faisant un des plus petits PNR et un des plus peuplé, soumis à une pression urbanistique très forte.

A la révision de la Charte, toutes les communes au Nord de l'autoroute ont été sorties du périmètre pour des raisons de cohérences écologique et territoriale.

On constate qu'une part importante des communes qui sont entrées en cours de route « comblent » la distance entre le PNR de la Narbonnaise et ce projet. Ces communes ont dû considérer qu'il n'y avait aucune raison qu'elles soient entre deux PNR, sans faire partie d'aucun. Durban a donc intégré ce projet.

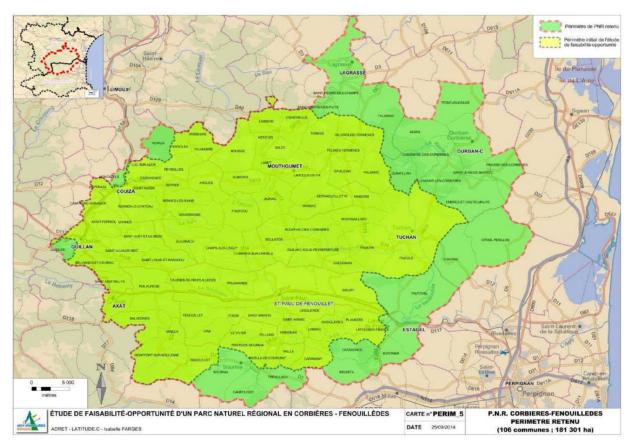


Figure 2 : Périmètre du projet de Parc (Source : dossier)

3/ Avec une telle superficie et avec des zones très diversifiées, le PNR fait face à un défi majeur : arriver à faire prendre conscience à tous les habitants qu'ils partagent un même territoire.

C'est une opération d'autant plus difficile que le territoire est vaste. En ce sens le fait d'insister sur une approche culturelle est essentiel car c'est à travers elle que peut se faire, peut-être, cette prise de conscience. Mais l'expérience montre qu'elle est difficile.

4/ Ce territoire est d'une biodiversité remarquable. L'ensemble des ZNIEFF, des zones NATURA 2000 et des espaces naturels sensibles couvre 73% du territoire. Ils sont regroupés sous le vocable de « espaces de biodiversité remarquable reconnus ».

A côté de ces espaces, la Charte évoque « les hauts lieux de la biodiversité » comme des zones des surfaces plus restreintes, à enjeux très forts, ayant déjà ou nécessitant une protection réglementaire forte.

Ce PNR va donc se trouver face à un autre défi : apporter quelque chose de plus que ces protections existantes.

Remarques / questions particulières

1/ Sur l'énergie

A/ Les économies d'énergies

Les économies d'énergies sont mises en avant, ce qui est bien, mais si le bâtiment et les transports sont évoqués, il n'y a rien sur l'extinction nocturne de l'éclairage public. On en trouve une trace dans la partie « défi 3 » sur la valorisation du patrimoine, mais a minima car il est d'abord évoqué, dans le contexte, la perturbation liée aux éclairages nocturnes lointains des villes et des parcs éoliens.

Une campagne auprès des communes pour aller vers l'extinction de l'éclairage nocturne paraît un minimum pour un PNR. Rappelons que l'éclairage nocturne pèse très lourd en milieu rural.

B/ Côté production d'énergie renouvelables

Dans cette zone où le chauffage bois doit naturellement être très utilisé, deux mesures paraissent essentielles :

- insister pour que les poêles ou chaudières à bois soient labellisés « flamme verte » ou équivalent afin d'améliorer le rendement et de diminuer les émissions de particules fines
- expliquer aux habitants qu'une cheminée est une « catastrophe écologique » avec un rendement entre 10% et 20% et des émissions de particules en pagaille. Faire une campagne pour suggérer a minima des inserts dans la cheminée (le rendement peut passer à 30%).

La géothermie est une énergie intéressante, mais elle est chère et ne peut convenir que pour du neuf (gros travaux) et pour des bâtiments suffisamment importants ou alors un petit lotissement (car avec la réglementation actuelle la consommation d'énergie d'une maison est faible.

Les éoliennes sont quasiment interdites dans le territoire, mais comme il y a déjà 4 parcs, c'est acceptable. Il faut garder en mémoire qu'aucun scénario tendant vers 100% d'énergie renouvelable en France ne peut se faire sans éolienne (à cause du déséquilibre été/hiver de l'énergie solaire).

2/ Sur l'eau

A/ Stations d'épuration et réseaux

La Charte prévoit la mise en conformité des stations d'épuration non conformes. C'est d'autant plus important que ces stations renvoient l'eau dans le milieu naturel, en particulier l'été où c'est parfois l'unique source pour approvisionner des petits ruisseaux.

De même, l'amélioration du rendement des réseaux doit être un objectif, même si c'est une opération coûteuse, car elle participe à la résilience du territoire face au réchauffement climatique.

B/ Cartographie des cours d'eau

Sur ce point des ruisseaux, ECCLA tient à alerter le PNR que la carte des cours d'eau élaborée récemment par l'Etat dans l'Aude a fait disparaitre les 2/3 des écoulements existants. Ainsi sur 18.000 km d'écoulement dans l'Aude, il ne reste que 5 à 6.000 km qualifié de « cours d'eau ». Le reste n'existant pas, aucune réglementation ne s'applique.

ECCLA suggère au PNR de considérer que tout écoulement, même à sec en été doit être considéré comme un cours d'eau afin d'éviter des barrages au sein de ces ruisseaux, lesquels pourraient contribuer à accélérer les inondations.

C/ Réduction des phytosanitaires et développement de l'agriculture biologique

La Charte propose une réduction de l'usage des phytosanitaires en accompagnant les démarches volontaires et collectives qui vont dans ce sens. La réglementation à venir pourra les aider. Plus étonnant, il n'y a rien sur les distances à respecter vis-à-vis des écoulements d'une part et des riverains d'autre part pour l'utilisation des phytosanitaires

Compte tenu des débats actuels, ce serait bien que le PNR prévoit une action dans sa Charte, toujours sur la base du bénévolat bien sûr (le PNR n'a pas d'autres outils que la persuasion).

3/ Sur la circulation motorisée dans les espaces naturels

La Charte rappelle ce que les PNR doivent faire depuis la loi pour la reconquête de la biodiversité : « définir les orientations ou prévoir des mesures relatives à la circulation des véhicules à moteur visant à protéger les espaces à « enjeux identifiés » sur le Plan pour des motifs de préservation des paysages et du patrimoine naturel et culturel. ».

La Charte va donc définir les territoires à enjeux et discuter avec les communes pour promouvoir une limitation de ces circulations. Sachant que la circulation de véhicules motorisés hors réseau routier ouvert à la circulation publique est interdite, il sera donc déjà utile de faire respecter ce premier point de la loi.

Enfin rappelons qu'un rallye vitesse de véhicules motorisés s'est tenu l'année dernière sur des voies ouvertes à la circulation publique, mais que celles-ci ont été fermées pour pouvoir faire passer le rallye, gênant tous les habitants de la zone.

Ce genre de manifestation est en opposition radicale avec tout ce que doit promouvoir un PNR et ECCLA espère qu'une telle manifestation ne se reproduira pas. Elle appelle en particulier les viticulteurs à ne pas associer leur nom à ce type de manifestation.

4/ Sur le tourisme et l'hébergement et l'information/ sensibilisation du public

Le territoire mise beaucoup sur le tourisme, en principe favorable à l'environnement, même si les sports de pleine nature sont très présents. En réalité, le territoire manque de lieux d'hébergement et ceci depuis de très nombreuses années.

Personnellement, nous n'avons pas pu indiquer de lieux pour des amis suisses qui souhaitaient aller se promener dans les Hautes Corbières, aussi bien pour visiter les châteaux Cathares que pour découvrir la flore et la faune, en particulier les oiseaux.

Il faudrait prévoir des gites, en particulier des gites panda ou équivalent, ainsi que des petits hôtels ou des campings bien répartis sur le territoire pour permettre de tourner quelques jours à la découverte du territoire sans retourner chaque soir à Narbonne, Carcassonne ou Perpignan.

Il faudrait aussi promouvoir un tourisme de début de saison quand la nature est en fleur afin de faire découvrir le meilleur de ce territoire, ce qui n'est pas le cas au mois d'août Pour passer quelques jours à se promener dans ce territoire, encore faut-il pouvoir y dormir.

Un point important : il est indispensable pour un PNR d'informer et de sensibiliser très largement (cela par tous les moyens possibles) le public sur les enjeux et les règles à respecter au sein de ces espaces naturels fragiles.

CONCLUSION

En conclusion, ECCLA donne un avis favorable à ce projet en espérant trouver dans le rapport du Commissaire Enquêteur des réponses aux questions posées.

Narbonne, le 13/01/2020